EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 23 MARS 2017

(Application de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 23 mars 2017, après convocation légale du 14 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Gérard AUBRUN, Maire.

Étaient présents : M AUBRUN, Mme ORDIONI, M. SEIGNANT, Mme CHAGNAT, M. PERES, Mme BOUTIER, M. BERTRY, Mme DEBBABI, Mme VARESE-CASSATA, M. NEOTTI, Mme THOMAS, M. FERNANDES, Mme BESSE, M. NIGNON, M. CERVO, M. GLAVIER, Mme EYMERY, M. BEAUFUMÉ, Mme PHILIPPE, Mme LOMONT.

Étaient excusés : Mme AUBERT (pouvoir à Mme THOMAS), Mme BONNET (pouvoir à Mme CHAGNAT), M. DESROSIERS (pouvoir à Mme EYMERY), Mme FILIPE (pouvoir à Mme DEBBABI), M. MOURGUES (pouvoir à Mme ORDIONI), M. TOURNIÉ (pouvoir à M. AUBRUN), Mme TOURNIER (pouvoir à Mme BOUTIER).

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Mme BESSE

---

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

2 – COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), approuve le compte de gestion du trésorier concernant le budget principal.

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), vote l'affectation du résultat du compte administratif 2016 du budget général.

4 - BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (selon les chapitres abstentions des membres des associations et 5 voix contre Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), vote le budget primitif communal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 3 300 000,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 1 833 500,00 €.

5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2017 (sans évolution par rapport à 2016), soit :
Taxe d'habitation : 12.70% / Foncier bâti : 24,44% / Foncier non bâti : 62.47%.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau.

7 – COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), approuve le compte de gestion du trésorier concernant le budget annexe de l'eau.

8 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), vote l'affectation du résultat du compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau.

9 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 201 000,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à 229 405,00 €.

10 – SURTAXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la surtaxe de l'eau à 0.45€/m3 pour l'année 2017.

11 – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix contre Mesdames EYMERY, LOMONT, PHILIPPE et Messieurs BEAUFUMÉ, DESROSIERS), reprend la délibération du 10 avril 2014 concernant les indemnités des élus et indique que l'indice de référence du versement sera l'indice brut terminal de la fonction publique.

12 – SDESM – ADHÉSION DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de Nangis et Avon au SDESM.

13 – SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDE ÉLECTRICITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la commune au groupement de commande d'électricité mis en place par le SDESM.

14 – CONVENTION CHANTIER D'INITIATIVE LOCALE (INITIATIVES 77)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de chantier d'initiative locale avec Initiatives 77 pour la taille de haies et d'arbustes sur l'ensemble du territoire communal, pour une durée de 5 semaines et un montant de 4970 €.

A BOISSISE-LE-ROI, le 28 mars 2017

Le Maire,

COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI N° 5 77310 (S. et M.) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gérard AUBRUN